
RÉSOLUTION 2017-CA644-04.02-R7009

relative à l'adoption d'amendements au Règlement relatif au stationnement sur le campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières, sous la nouvelle appellation « Règlement relatif au stationnement et à la circulation »

Approuvée par le conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 644^e réunion (ordinaire) tenue le 11 décembre 2017.

CONSIDÉRANT l'article 4.3 du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le Règlement relatif au stationnement sur le campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-CA639-04.01-R6948 (12 juin 2017) relative à l'approbation d'une convention entre l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec et la Ville de Trois-Rivières relativement à l'application du Règlement sur le stationnement de véhicules routiers sur le campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le Règlement sur le stationnement de véhicules routiers sur le campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT les amendements proposés au Règlement relatif au stationnement sur le campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières, sous la nouvelle appellation « Règlement relatif au stationnement et à la circulation »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de stationnement (16 novembre 2017);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines (27 novembre 2017);

CONSIDÉRANT les explications du vice-recteur aux ressources humaines;

SUR PROPOSITION DE MONSIEUR GAÉTAN BOIVIN, DÛMENT APPUYÉE PAR MONSIEUR CHRISTIAN LINARD, IL EST RÉSOLU :

1° d'adopter des amendements au Règlement relatif au stationnement sur le campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières, sous la nouvelle appellation « Règlement relatif au stationnement et à la circulation », tel qu'apparaissant en annexe:

[ANNEXE 2017-CA644-04.02-R7009](#)

2° d'amender en conséquence toute résolution incompatible avec la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Marylène Drouin
Secrétaire générale